

PROGRAMME DE FORMATION

Prises en charge de personnes souffrant de troubles mentaux

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services en contact avec des personnes souffrant de troubles mentaux.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir la notion de troubles mentaux.

Identifier, sur un plan psychopathologique, les éléments constitutifs des principaux troubles mentaux.

Adapter sa prise en charge en fonction des pathologies rencontrées.

Programme

Psychologie clinique et psychopathologie : approche des concepts.

Les notions de structure (psychose, névrose, perversion) :

- Les psychoses.
- Clinique du psychotique : le mécanisme délirant, le délire paranoïde/paranoïaque, la schizophrénie, la psychose maniacodépressive.

Les névroses : structure névrotique, névroses hystérique, obsessionnelle, phobique, d'angoisse.

Les états limites et leurs aménagements.

Les psychopathies : étiopathogénie, la question du risque de passage à l'acte.

Les aménagements pervers : étiologie, évolution.

Le symptôme en psychopathologie : description et fonction dans l'hystérie, les névroses obsessionnelle, phobique, d'angoisse.

La prise en charge en psychopathologie :

- Les psychothérapies institutionnelles, les médiations thérapeutiques, les psychothérapies (analytique, cognitive), la réhabilitation psychosociale.

- Le positionnement du soignant et l'entretien individuel, analyse des outils psychothérapeutiques des soignants.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Etudes de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.